

# Comment financer votre VAE ?

*Les financeurs mobilisables pour votre projet :*

*Vous êtes salarié :*

- Votre entreprise
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)

*Vous êtes agent de la fonction publique :*

- Administrations publiques
- Le CPF

*Vous êtes demandeur d'emploi :*

- La Région
- Pôle Emploi
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)

*Autres situations :*

- Co-financement AGEFIPH
- Auto-financement

**Le Point Relais Conseil**

peut vous renseigner sur les différentes  
modalités de la VAE

**VAE**  
ACCOMPAGNEMENT  
METHODOLOGIQUE



**« Votre Expérience  
est une richesse »**

**ORREA, nous contacter :**

☎ 02.35.51.10.10 (Harfleur)

☎ 02.32.41.85.35 ( Pont-Audemer)

✉ contact@orraa.net

**ORREA**

13 place d'Armes

76700 Harfleur

**ORREA**

57 Bis route de Lisieux

Pôle Santé – St Germain Village

27500 Pont-Audemer

**ORREA est également**

**Centre de Bilans de Compétences**



**La VAE,  
pourquoi ?**



**et votre vie s'active**

**Développons et valorisons  
vos compétences !**



OPÉRATEUR DE BILANS  
DE COMPÉTENCES ET  
D'ACCOMPAGNEMENT  
QUALITÉ TOTALE



processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie des actions suivantes :  
Actions de formation  
Bilans de compétences  
Accompagnements VAE



# La VAE, c'est QUOI ?

- Un acte officiel qui consiste à faire reconnaître les compétences acquises au fil de l'expérience professionnelle et personnelle.
- Un droit inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation.
- Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des connaissances et des compétences du candidat par un jury

## POUR QUI ?

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience ...» (article L6411-1 du code du travail).

*Salariés, non salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles...* justifiant d'au moins 1 an d'expérience (variable en fonction de la certification visée).

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, une certification : diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle.

# L'accompagnement

## VAE chez ORREA

### LES POINTS CLES

« Notre objectif est de permettre à la personne de maintenir un rythme et une dynamique de travail constante par un accompagnement structuré et individualisé fondé sur des objectifs. »

*Rachel Blondel, votre accompagnatrice VAE chez ORREA*

#### Les phases de l'accompagnement VAE :

- Accueil : Présentation de l'accompagnement, définition des objectifs et de l'itinéraire de l'accompagnement.
- Appropriation des livrets 1 et 2 et explicitation de ses différentes parties.
- Exploration et appropriation du référentiel de certification et du référentiel d'activités professionnelles.
- Exploration du parcours professionnel.
- Repérage des expériences et compétences.
- Appui méthodique à la rédaction de l'écrit.
- Préparation à l'entretien avec le jury

## Les étapes de la VAE



#### Etape 1

Se renseigner auprès du Point Relais Conseil cibler votre certification



#### Etape 2

Obtenir la recevabilité via le dépôt d'un premier dossier

#### Etape 3

Préparer/élaborer et mettre en forme le livret 2  
Se préparer à l'entretien, à l'évaluation du jury  
Possibilités de bénéficier d'un accompagnement méthodologique par un organisme référencé

#### Etape 4

Evaluation du jury